

Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné de la **NAMIBIE**, Namibia Post Ltd, me prie d'informer les opérateurs désignés des autres Pays-membres de l'Union de ce qui suit:

«Namibia Post Ltd saisit cette occasion pour confirmer et souligner le fait que, conformément à sa législation nationale et à l'article 8 de la Convention postale universelle, il est la seule autorité officielle et le seul opérateur désigné opérant sur le territoire namibien habilité à émettre et diffuser des timbres-poste au nom de la Namibie en vertu de la législation nationale du pays.

Namibia Post Ltd a récemment découvert, grâce à la communauté philatélique, qu'une série de huit feuillets sur le thème de la Coupe du monde en Russie en 2018 est distribuée et vendue sur Internet comme s'il s'agissait de timbres émis par Namibia Post Ltd (v. annexe 1).

Namibia Post Ltd confirme que ces émissions illicites ne peuvent constituer une preuve d'affranchissement valable. L'UPU dénonce et condamne fermement la conception, l'impression et la vente de ces émissions illicites. Cette activité regrettable cause un préjudice moral et économique à notre pays. Les personnes sans scrupules à l'origine de ces émissions cherchent à nuire à la bonne réputation de notre pays en faisant circuler des timbres-poste prétendument émis par la Namibie.

Par conséquent, la poste de la Namibie requiert la coopération, la solidarité et l'appui de tous les Pays-membres de l'Union postale universelle et de ses organes pour interdire la vente et la circulation des timbres illicites conformément à leur législation et réglementation respectives ainsi qu'aux dispositions de la Convention postale universelle et prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour traduire les auteurs de ces émissions illicites en justice. La production et la vente continue d'émissions illicites sont des activités préjudiciables qui non seulement nuisent à la philatélie et à la réputation du pays concerné, mais causent aussi du tort à l'ensemble des pays et du secteur postal au sens large.»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Murray Buchanan  
Directeur des affaires réglementaires,  
économiques et des marchés

Annexe 1 Annexe 1

